



Mon futur patron est en arrêt maladie

Par **valentine3678**, le **12/10/2016** à **12:22**

Bonjour,

J'ai accepté une promesse d'embauche fin juillet 2016 pour un début de contrat le 03/10/16. A cette date, on m'a prévenu que mon futur patron était en arrêt maladie et que je devais patienter 10 jours. En rappelant, on me fait part que je dois patienter 15 jours de plus dû à l'état de santé de mon futur patron. J'ai démissionné de mon ancien travail et je n'ai plus de revenu depuis le 01/10/16. Puis-je être indemnisée par les Assédics?

Merci pour votre aide.

Cordialement,

Valentine

Par **Lag0**, le **12/10/2016** à **13:09**

Bonjour,

Si vous aviez une promesse d'embauche pour un début de contrat au 3 octobre, l'employeur doit la respecter !

S'il est dans l'incapacité de vous donner du travail, il doit au moins vous payer le salaire prévu...

Par **valentine3678**, le **12/10/2016** à **13:16**

Merci infiniment pour votre réponse encourageante